



**UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS  
INDIRECTS**

**FORCE OUVRIÈRE**

## **Compte-rendu de l'audio-conférence situation sanitaire du 06/01/21**

L'audio-conférence est présidée par M. Martinez, directeur interrégional. Monsieur Martinez commence la séance en nous présentant ses vœux pour la nouvelle année.

### **1. Situation actuelle de la crise sanitaire :**

Au niveau national, nous sommes dans une phase de surveillance soutenue à la suite des fêtes de fin d'année. De nombreux critères nous permettent d'avoir d'ores et déjà un certain recul.

Aujourd'hui nous sommes sur un "plateau", niveau certes important au niveau du taux d'incidence (122,9). Sur le Grand Est, il est de plus de 200 avec de nombreuses disparités selon les départements. Ces chiffres justifient le couvre-feu mis en place dès 18h dans ces départements. Le taux d'hospitalisation dans le Grand Est reste élevé mais stable sans présenter de chiffres alarmants. On comptait 3043 cas d'hospitalisations au 5 janvier, contre 2991 au 28 décembre dernier. A noter qu'environ 1/5<sup>e</sup> des hospitalisations a lieu actuellement dans la zone Est. Le niveau de circulation virale y demeure donc relativement élevé. De ce fait, nous devons rester vigilants dans le respect des gestes barrières et des mesures mises en place en vue de la protection de chacun.

Chez nos pays voisins : En Belgique, la quarantaine devient obligatoire pour toute personne ayant résidé plus de 48h en France. Le Luxembourg lève progressivement ses mesures avec un plan de vaccination modifié au profit des frontaliers. L'Allemagne a durci ses mesures jusqu'au 31 janvier. La Suisse n'est pas dans cette stratégie de confinement mais va prendre des mesures.

### **2. Focus sur les vaccinations :**

Rappel : la vaccination n'est pas obligatoire. La stratégie vaccinale a été revue ces derniers jours afin d'être accélérée.

Jusqu'au 16 février 2021, nous restons en état d'urgence sanitaire. Cela signifie que les mesures de protection perdureront jusqu'à cette date. Même si cet état d'urgence n'est pas reconduit, nous devrions avoir un régime transitoire alliant liberté et restrictions jusqu'en avril 2021.

### **3. Conséquences sur la gestion de cette crise :**

Pour la douane, sur la dernière quinzaine de décembre, nous avons 2 cas positifs et 3 agents en septaine pour le Grand Est. Ces cas sont suivis. Il n'y a plus de cluster ni de situations alarmantes. Néanmoins, une certaine vigilance reste requise.

Face au couvre-feu, la commission d'emploi suffira à justifier nos déplacements professionnels.

#### **4. Incidence de gestion sur les dernières mesures prises :**

Il est rappelé que les congés 2020 peuvent être reportés jusqu'au 31 janvier 2021 à titre dérogatoire, voire jusqu'au 31 mars dans certains cas.

Un décret est en cours de parution concernant la suppression du jour de carence sans effet rétroactif et sera applicable dès sa parution pour les personnes souffrant de la COVID-19.

#### **Questions diverses :**

- sur l'incident de légionellose au bureau de Saint Louis : une prestation de traitement soumise aux marchés publics est entreprise.

- sur les contrôles aux frontières : deux notes sont parues le 30/12/2020 précisent les contrôles qui doivent être faits dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du Brexit.

- les audioconférences devraient se maintenir au cours de ce 1er trimestre à raison d'une audioconférence tous les 15 jours pour maintenir un lien et une communication de l'actualité.

**Monsieur Martinez remercie l'ensemble des participants et les informe d'une prochaine audio-conférence sur les questions sanitaires le mardi 19 janvier prochain à 14h00.**